

COMPTE RENDU SUCCINCT RELATIF A LA SEANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2004

Serv : D.G.S./AP/PN

Préalablement à la tenue de la séance, les associations des parents d'élèves FCPE et APEIR ont sollicité l'autorisation, au Maire, pour faire une déclaration concernant l'éventuel transfert de la classe unique de l'école maternelle les Tilleuls à la Farandole. Cette intervention fait suite à la parution de l'ordre du jour du conseil notamment du point n° 26 intitulé Carte Scolaire.

Le conseil municipal autorise la délégation menée par MM. Keuper, Schuler, Mme Muller ainsi que deux autres membres des parents d'élèves à intervenir.

Après intervention des associations demandant au conseil de mener une réflexion avant toute décision quant à ce transfert, l'ordre du jour est changé et le point n° 26 traité en priorité.

-----  
**POINT 26 – Carte Scolaire**

Le conseil municipal décide prendre une motion contre le retrait du poste d'adaptation E à l'école primaire Vieille-Verrerie et le gel du poste de psychologue scolaire à l'école J.Y. Cousteau.

-----  
**URBANISME**

**POINT 1 – P.O.S. Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable par M. Guelle**

Le conseil municipal prend connaissance de la présentation par Monsieur Guelle, géomètre-expert du Plan d'Aménagement et de Développement Durable suite aux modifications demandées par la commission d'urbanisme. Par ailleurs, le conseil municipal décide la révision du P.O.S.

**POINT 2 – P.O.S – Musée de la Mine et Saint Charles**

Le conseil municipal décide d'approuver les modifications de zonage relatives au Musée de la Mine et à Saint Charles, suite à l'enquête publique réalisée du 5 janvier 2004 au 9 février 2004.

**POINT 3 – Enfouissement du réseau France Télécom rue A.Hoffmann**

Le conseil municipal décide l'enfouissement du réseau France Télécom, rue Alexandre Hoffmann.

**POINT 4 – Aire de jeux et de loisirs couverte**

a) **– avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à l'estimation prévisionnelle des travaux suite à divers changements intervenus.

b) **– acte de sous-traitance pour les travaux de maçonnerie**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un acte de sous-traitance pour les travaux de maçonnerie avec la société AKP Constructions.

c) **– acte de sous-traitance travaux d'étanchéité**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance pour les travaux d'étanchéité avec la société AREND.

**POINT 5 – Aménagement du local Saint Vincent de Paul**

Le conseil municipal décide la réalisation de divers travaux d'aménagement au local situé à l'étage du bâtiment du 3<sup>e</sup> Age affecté à la Conférence St Vincent de Paul suite à la destruction du local au Puits Saint Charles.

**POINT 6 – Vente de terrain – rue de la Pépinière**

Le conseil municipal décide la vente de terrain rue de la Pépinière en vue de régulariser différentes situations suite à l'arpentage effectué sur cette parcelle.

**POINT 7 – Extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de Forbach, Porte de France relative à la réalisation des aires d'accueil pour les gens du voyage**

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal se prononce favorablement quant à l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France en ce qui concerne la réalisation des aires d'accueil pour les gens du voyage.

**POINT 8 – Démolition du bâtiment Saint Charles**

Le conseil municipal décide de retenir l'entreprise COFES TP qui sera chargée des travaux de démolition du bâtiment St Charles récemment détruit par un incendie.

-----  
**FINANCES**

**POINT 9 – Bail logement communal**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir pour la location du logement communal sis 108, rue Principale.

**POINT 10– Renouvellement du bail du Foyer Municipal**

Dans le cadre du renouvellement du bail du Foyer Municipal, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir avec Mme DECKER Arlette. Par ailleurs, le conseil municipal fixe le montant du loyer ainsi que la participation aux frais de chauffage.

**POINT 11 – Participation aux frais de chauffage et d'électricité**

Le conseil municipal décide de fixer les participations aux frais de chauffage et d'électricité pour différents logements communaux déjà loués.

**POINT 12 – Demandes de subvention**

Le conseil municipal décide le versement de différentes subventions après examen des demandes d'associations locales et extra locales.

### **POINT 13 – Acceptation de sommes**

Le conseil municipal décide l'acceptation de diverses sommes.

### **POINT 14 – Echange de terrains chassables**

Le conseil municipal entérine l'avis favorable donné par la commission consultative de chasse du 14.01.04 quant à un échange de parcelles chassables.

### **POINT 15 – Autorisation pour le rachat par la C.A.F. Porte de France des parts du capital de la SAEM Forbus détenues par la commune**

Le conseil municipal accepte le rachat par la CAF du capital de la SAEM Forbus.

### **POINT 16 – Ecritures comptables 2003**

Le conseil municipal décide d'inscrire en section d'investissement pour l'année 2003 des acquisitions inférieures à 500€.

### **POINT 17 – Débat d'orientation budgétaire**

En vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992, le conseil municipal mène un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget primitif.

### **POINT 18 – Compte administratif et compte de gestion 2003 de la commune**

Le conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2003 de la commune qui présente un excédent de fonctionnement de 294 968,10€ et un déficit d'investissement de 131 508,34€.

### **POINT 19 – Affectation de l'excédent 2003 de la commune**

Le conseil municipal décide l'affectation de l'excédent de fonctionnement 2003 de la commune. Une somme de 290 000 € est virée à la section d'investissement et une somme de 4 968,10 € est reportée.

### **POINT 20 – Compte administratif et compte de gestion 2003 de l'assainissement**

Le conseil municipal approuve le compte administratif et compte de gestion 2003 de l'assainissement qui présente un excédent d'exploitation de 66 484,62 € et un excédent d'investissement de 14 083,08 €.

### **POINT 21 – Affectation de l'excédent 2003 de l'assainissement**

Le conseil municipal décide l'affectation de l'excédent d'exploitation 2003 de l'assainissement. Une somme de 58 000 € est virée à la section d'investissement et une somme de 8 484,62 € est reportée.

**POINT 22 – Compte administratif et compte de gestion 2003 de la Régie Municipale de Service Funéraire**

Le conseil municipal approuve le compte administratif et compte de gestion 2003 de la Régie Municipale de Service Funéraire qui présente un excédent d'exploitation de 5 572,15 € et un excédent d'investissement de 7 486,08 €.

**POINT 23 – Affectation de l'excédent 2003 de la Régie Municipale de Service Funéraire**

Le conseil municipal décide l'affectation de l'excédent d'exploitation 2003 de la Régie Municipale de Service Funéraire. Une somme de 5 000 € est virée à la section d'investissement et une somme de 572,15 € est reportée.

-----

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**POINT 24 – Demande de subvention de l'école mixte J.Y. Cousteau**

Le conseil municipal, après examen de la demande émanant de l'école mixte Jacques Yves Cousteau sollicitant l'octroi d'une subvention pour une classe de neige, décide de participer à hauteur du quart de la dépense plafonnée à 76,22€ par participant.

**POINT 25 – Crédits de fonctionnement pour les écoles**

Le conseil municipal décide du montant des crédits de fonctionnement à allouer aux élèves des écoles maternelles et élémentaires, à savoir 30€ par élève des écoles élémentaires et 17€ par élève des classes maternelles.

-----

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**POINT 27 – Théâtre Hors Piste – convention avec le CMSEA**

Le conseil municipal décide de reconduire l'action « Théâtre Hors Piste », organisée par le CMSEA. Cette action est destinée aux élèves des classes de 3<sup>e</sup> du Collège et aborde les thèmes de la sollicitation aux usages de drogue.

**POINT 28 – Acquisition de matériel informatique et de mobilier**

Le conseil décide l'acquisition de matériel informatique (services administratifs et bibliothèque) ainsi que de petit mobilier pour la bibliothèque.

**POINT 29 – Contrat de Ville - subventions**

a) **Contrats avec la CAF**

Dans le cadre des deux contrats liant la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune, le conseil municipal décide le versement des différentes subventions pour les projets suivants : Espace Famille, Halte-Garderie et Contrat Temps Libre.

b) **Subventions à l'OMSC**

Le conseil municipal décide du versement de diverses subventions à l'OMSC pour des actions menées, à savoir : Contes de Noël, Marché de Noël et Dorffest.

## **CULTURE-FÊTES ET MANIFESTATIONS**

### **POINT 30 – Fêtes du premier semestre 2004 et Fête Nationale**

Le conseil municipal entérine le programme des fêtes du premier semestre et de la Fête Nationale tel que présenté par la commission Culture et Fêtes.

### **POINT 31– Cadeaux de fin de cycle scolaire**

Le conseil municipal décide de l'acquisition d'un cadeau de fin de cycle scolaire pour les élèves du primaire et prévoit une dépense d'environ 1 300 € pour l'acquisition de dictionnaires et d'atlas.

### **POINT 32 – Jumelage Sprésiano – demande de subvention et achat d'un cadeau**

Le conseil municipal, après examen de la demande de subvention émanant de l'ESPR en vue d'un échange sportif et culturel au printemps 2004 ainsi que l'achat d'un cadeau destiné aux Italiens lors du voyage, émet un avis favorable.

### **POINT 33– Bulletin Municipal**

Le conseil municipal décide de confier la réalisation du bulletin municipal à l'imprimerie PIERRON et la distribution à la poste.

### **POINT 34 – Bibliothèque municipale**

#### **a) – spectacles.**

Le conseil municipal décide l'organisation de divers spectacles à la bibliothèque municipale, destinés aux élèves des écoles primaires.

#### **b) – convention de prêt pour les CD-ROM**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt en vue de bénéficier du prêt de CD-ROM.

#### **c) – Désherbage des livres**

Afin de pouvoir procéder à la destruction des livres vétustes, ou obsolètes, le conseil municipal autorise Mme ADAM à dresser chaque année un procès-verbal de régulation des collections et de procéder à sa mise en œuvre.

### **POINT 35 – Ecole municipale de Musique**

#### **a) – Animations scolaires**

Le conseil municipal décide l'organisation et la prise en charge financière de diverses animations proposées par l'école de musique aux élèves des écoles communales et à ceux du collège.

#### **b) – Revalorisation du salaire du Coordinateur**

Le conseil municipal est décidé la revalorisation du traitement du coordinateur pour les travaux administratifs.

#### **c) – Achat de matériel**

Le conseil municipal décide l'acquisition de divers matériels pour l'école de musique.

Petite-Rosselle, le 26 février 2004

Le Directeur Général des Services :

Le Maire :